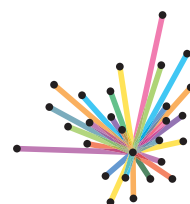


# COMPTE ADMINISTRATIF 2020



BORDEAUX  
MÉTROPOLE



# Bousculé par la crise sanitaire, Bordeaux Métropole reste un acteur prépondérant du développement de l'attractivité du territoire avec une situation financière toujours confortable

## > En résumé

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, est proprement hors norme. En effet, les chantiers de construction ont été suspendus près de trois mois, induisant de fortes tensions sur la réalisation des investissements. Les élections municipales et la mise en place d'un nouvel exécutif communautaire se sont étirées de mars à juillet, retardant un certain nombre d'impulsions programmatiques. La Métropole a su mettre en place un ensemble de mesures en réaction rapide à la crise : commandes d'équipements de protection pour les agents et en groupement avec les communes et les intercommunalités voisines pour les habitants, soutien financier aux principaux partenaires associatifs ou entreprises et aux habitants pour soutenir le commerce local. En allant de l'urgence à la relance, les soutiens financiers mis en place à la fin de 2020 se prolongent jusqu'en 2021.

Au total, l'impact financier de la crise sanitaire est de **34 M€ en recettes** – principalement du fait d'une baisse de 27 M€ des recettes tarifaires TBM – et de **29 M€ en dépenses** – 17,4 M€ d'aides d'urgences, 9,4 M€ d'équipements de protection, 1,3 M€ en frais de personnel et 0,9 M€ de subvention aux budgets annexes.

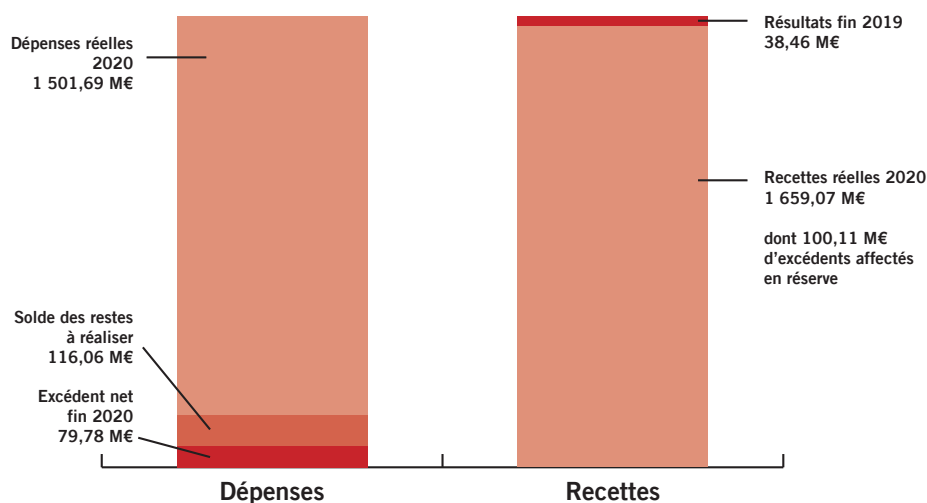
L'impact budgétaire est amoindri d'une part du fait d'une aide de 3,15 M€ de l'État pour l'achat de masques et d'autre part du fait d'une avance remboursable de 47 M€ pour l'équilibrage du budget annexe transport.

Grâce à cette gestion maîtrisée et malgré les besoins inhérents à un territoire bénéficiant d'un apport conséquent de population (+24 270 habitants entre 2018 et 2021), notre établissement dispose d'atouts et de ratios financiers toujours performants, même si logiquement ils accusent un fléchissement. Ces efforts devront être poursuivis au-delà de 2021 tant en ce qui concerne l'accompagnement des partenaires et acteurs de notre territoire afin de préserver au mieux l'emploi et la création de valeur qu'en ce qui concerne la maîtrise des équilibres avec des recettes qui pourraient être impactées sur un horizon plus long.

## Les principaux enseignements de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés :
  - Les **recettes totales** atteignent **1 659,07 M€**, bénéficiant de nouveau d'une dynamique des recettes fiscales directes mais plus amoindrie (+1,93%), à l'inverse des recettes fiscales indirectes en régression (-2,21%), ainsi que d'une diminution significative des cessions d'actifs (-60,18%) et des recettes de transport de voyageurs TBM (-30,17%). Par ailleurs, notre collectivité a moins emprunté que l'année précédente, soit 210 M€, ce qui influe par ailleurs le niveau des recettes totales de l'exercice.
  - Les **dépenses totales** s'élèvent à **1 501,69 M€**, avec un accroissement des dépenses de fonctionnement de +7,78%, et tout particulièrement les subventions versées (+56,84%), à l'inverse des dépenses d'investissement qui diminuent de -12,99% dont le programme d'équipement en baisse de -17,37%.
  - Le **résultat net de clôture**, quant à lui, s'établit à **79,78 M€, en diminution de 32,84%** par rapport à 2019 (118,80 M€).
  - Le niveau d'**épargne nette** est en baisse de **39,02%** (149,91 M€) et la **capacité de désendettement** s'élève à 4,56 ans, laissant tout de même la Métropole dans une situation confortable.
- Concernant le **contrat avec l'État** sur la **maîtrise des dépenses publiques** (d'une durée de 3 ans), au regard de la **situation exceptionnelle de la pandémie Covid-19** et de l'impossibilité de retraiter les incidences de celle-ci sur les comptes des collectivités au niveau national, **l'État a décidé de suspendre ces dispositions pour l'année 2020**.
- S'agissant des budgets annexes, une surveillance du Budget annexe des Transports est nécessaire au regard des ratios financiers avec un résultat net globale en baisse de -14,68%, et pour maintenir l'encours de dette (480 M€) en hausse de seulement +4,22% sur 2020 (après +40% en 2019). Cet équilibre est d'autant plus fragile que le budget a bénéficié d'une avance remboursable de 47 M€ en 2020 versée par l'État, et dont le remboursement se fera sur une durée ne pouvant être inférieure à 6 ans et avec une limite ne dépassant pas le 1<sup>er</sup> janvier 2031. En outre, si 2020 a marqué un point bas dans la dynamique d'investissements avec l'achèvement de la phase 3 du tramway, les perspectives d'investissements à venir dans le cadre du schéma d'orientation des mobilités induiront une plus forte tension sur l'équilibre de ce budget.

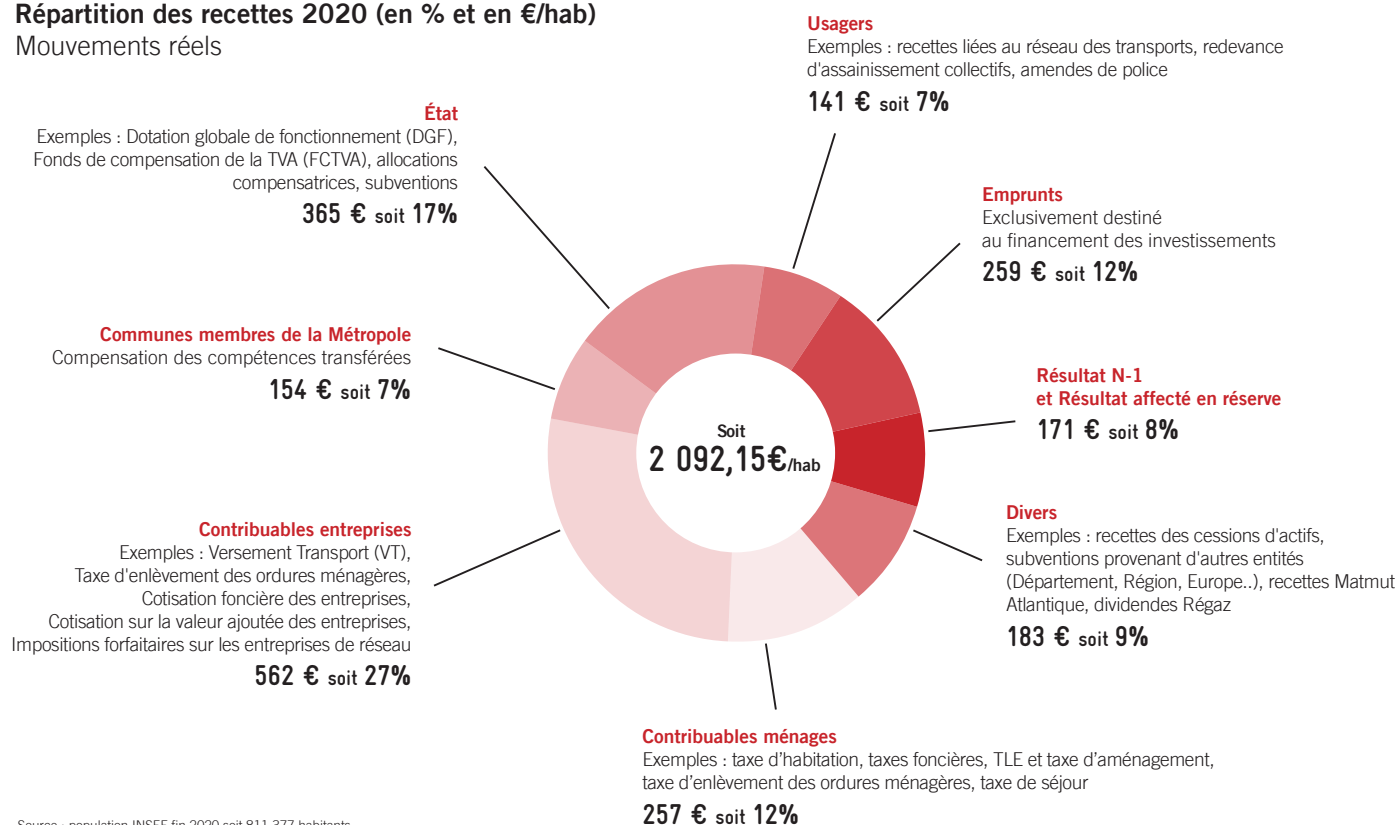
## Masses budgétaires en flux réels consolidés du CA 2020 tous budgets confondus :



## D'où viennent les recettes 2020?

### Répartition des recettes 2020 (en % et en €/hab)

Mouvements réels

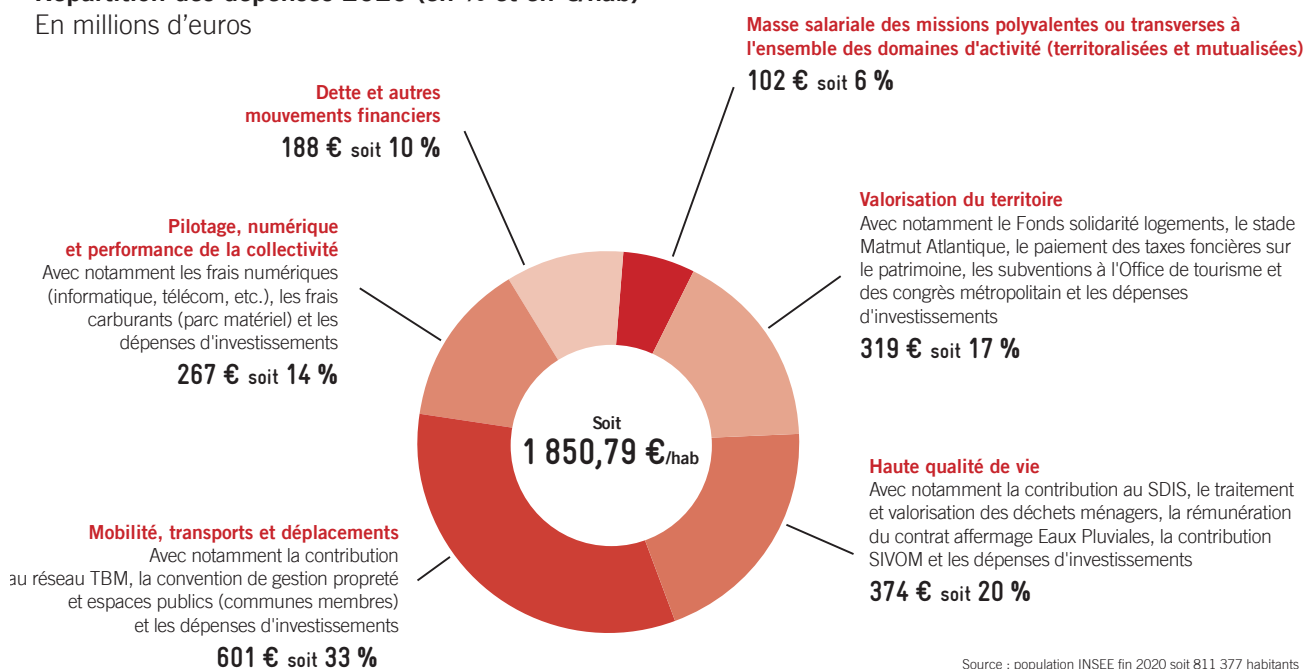


Source : population INSEE fin 2020 soit 811 377 habitants

## À quoi ont servi les dépenses 2020?

### Répartition des dépenses 2020 (en % et en €/hab)

En millions d'euros



Source : population INSEE fin 2020 soit 811 377 habitants

**> Des ratios de gestion qui se dégradent sous l'effet de la crise Covid-19, mais qui restent cependant d'un bon niveau et confortent une situation financière saine de la Métropole à fin 2020**

Principaux ratios de gestion en M€	2019	2020	Évolution 2019/2020 en %
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif)	1 187,16	1 176,72	-0,88 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors Interêts de la dette	866,38	934,93	7,91 %
<b>Épargne de gestion</b>	<b>320,78</b>	<b>241,79</b>	<b>-24,62 %</b>
Frais financiers	17,00	17,15	0,86 %
<b>Capacité d'autofinancement (Épargne brute)</b>	<b>303,77</b>	<b>224,64</b>	<b>-26,05 %</b>
Remboursement en capital de la dette	57,96	74,73	28,94 %
<b>Épargne nette (disponible)</b>	<b>245,81</b>	<b>149,91</b>	<b>-39,02 %</b>
<b>Épargne nette / dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>42,85 %</b>	<b>31,57 %</b>	<b>-26,32 %</b>
Encours de dette au 31 décembre	889,76	1 025,03	15,20 %
Capacité de désendettement (en années)	2,93	4,56	55,78 %

## > Un résultat net en baisse avec un volume de recettes qui se contracte sous la barre des 1,66 Md€ et des dépenses réelles quasiment stables, avoisinant ainsi les 1,5 Md€

Tous budgets confondus, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, **les recettes réelles totales diminuent de 8,12%** en 2020 avec un montant annuel qui s'élève à **1,659 Md€**. **De leur côté, les dépenses réelles baissent très légèrement de -0,88%** pour atteindre **1,501 Md€**.

**1 659 076 448 €** de recettes et  
**1 501 687 013 €** de dépenses  
en 2020

Avec un excédent annuel de fonctionnement de 238,48 M€, un déficit en section d'investissement de -81,09 M€, et après prise en compte de l'excédent global à fin 2019 de 38,46 M€, le résultat brut de clôture s'élève à **195,85 M€, en forte augmentation par rapport à celui de fin 2019** (hausse de 58,20 M€), s'expliquant notamment par la mobilisation de 210 M€ d'emprunts en 2020 (dont 60 M€ pour le financement du budget annexe Transport) mais également par les excédents qui se capitalisent chaque année au sein de quelques budgets.

Après prise en compte des restes à réaliser<sup>1</sup>, **le résultat net de clôture de l'exercice 2020 ressort, tous budgets confondus, à 79,78 M€, en diminution de -32,84%** par rapport au résultat net fin 2019 (118,80 M€).

À noter par ailleurs que **les restes à réaliser n'intègrent aucun report d'emprunts**.

En M€	2019	2020	Évolution en %
Recettes réelles globales (y compris l'excédent affecté en réserve)	1 805,75	1 659,08	-8,12 %
Dépenses réelles globales	1 515,02	1 501,69	-0,88 %
Résultat de l'exercice	290,73	157,39	-45,86 %
Résultat antérieur reporté	-153,09	38,46	
Excédent brut fin d'exercice	137,64	195,85	42,29 %
Solde des restes à réaliser (reports)	-18,84	-116,06	515,96 %
<b>Excédent net fin d'exercice</b>	<b>118,80</b>	<b>79,78</b>	<b>-32,84 %</b>

<sup>1</sup> Restes engagés fin 2020 dont les crédits seront reportés en 2021

Ce résultat net intègre par ailleurs des situations très diverses selon les entités financières et se décompose de la manière suivante sur les principaux budgets de Bordeaux Métropole :

en millions d'euros	Résultat brut fin 2020	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2020	Rappel résultat net 2019
Budget principal	106,83 M€	161,78 M€	69,56 M€	14,62 M€	45,40 M€
Budget Transport	7,87 M€	8,91 M€	4,01 M€	2,97 M€	3,48 M€
Budget Assainissement	31,78 M€	4,00 M€	-	27,79 M€	35,72 M€
Budget Déchets ménagers	38,90 M€	10,84 M€	0,00 M€	28,06 M€	20,48 M€
Budget Réseau de chaleur	1,72 M€	0,35 M€	-	1,36 M€	2,82 M€
Autres budgets	8,74 M€	11,66 M€	7,90 M€	4,99 M€	10,91 M€
<b>TOTAL</b>	<b>195,85 M€</b>	<b>197,54 M€</b>	<b>81,48 M€</b>	<b>79,78 M€</b>	<b>118,80 M€</b>

Le **résultat net du budget principal** est de **14,62 M€ fin 2020**, soit une baisse de **67,80%** par rapport à 2019, malgré une mobilisation d'emprunt supérieure de 50 M€ pour le financement des investissements ; il est touché par un ralentissement des recettes perçues et un accroissement des dépenses liées aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

## > Le plafond de dépenses de fonctionnement contractualisé avec l'État suspendu

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an sur la base des dépenses exécutées constatées fin 2017.

Dans ce cadre, afin de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, **notre établissement a signé le 29 mai 2018 un contrat avec l'État par lequel il s'engage à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement de son budget principal à 1,35 % par an sur la période 2018 à 2020.**

La **valeur cible des dépenses réelles de fonctionnement** à ne pas dépasser pour l'année 2020 était fixée à **554,04 M€**, en périmètre de compétences 2017. Cependant, au regard de la **situation exceptionnelle de la pandémie Covid-19** et de l'impossibilité de retraiter les incidences de celle-ci sur les comptes des collectivités au niveau national, **l'État a décidé de suspendre ces dispositions pour l'année 2020.**

## > Les incidences de la crise sanitaire Covid-19 sur la situation financière de Bordeaux Métropole

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement et l'organisation tant des acteurs économiques, associatifs que des résidents et usagers métropolitains, avec des répercussions sociales et humaines.

La Métropole a, face à cette situation inédite, cherché à préserver et accompagner, en lien avec ses communes et au regard de ses compétences, au mieux son territoire mais également en proposant son ingénierie les territoires et collectivités partenaires.

Cette action a su évoluer au fur et à mesure de l'avancement de la crise et se poursuit aujourd'hui au travers du plan de soutien à l'économie de proximité (au 19 mai près de 10 000 bénéficiaires ont pu percevoir un total de 18,3 M€ d'aides que ce soit au titre des loyers, de la trésorerie ou de la transition sachant que 4780 entreprises et 126 associations avaient déjà bénéficié du Fonds d'urgence 2020) et de la commande publique métropolitaine, notamment au profit des TPE-PME dans le cadre de son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

En 2020, les dépenses liées directement à la gestion de la crise sanitaire ont représenté une charge **de près de 26 M€** déduction faite de la participation de l'État aux équipements de protection (3,15 M€). Ces dépenses se répartissent entre 9,4 M€ d'achats d'équipement de protection (gel, masques, lunettes etc), 1,3 M€ de complément de charges de personnel (renfort de personnel temporaire et primes aux agents), 17,4 M€ de subventions versées aux acteurs du territoire et 0,9 M€ de subvention d'équilibre supplémentaire aux budgets annexes<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Pour rappel, une subvention supplémentaire de 30,46 M€ avait été prévue pour combler les pertes de recettes d'exploitation du budget annexe des transports ; subvention non exécutée suite à l'obtention d'une avance remboursable de 47,7 M€.

S'agissant des aides versées aux acteurs, elles sont intervenues dans le cadre des différents fonds d'urgence (entreprises et associations de l'ESS) ou plans de soutien (en faveur du tourisme, quartiers politique de la ville et publics fragiles et enfin de l'économie de proximité), avec la répartition suivante :

- Fonds d'urgence entreprises et associations : 9,05 M€
- Soutien au tourisme – subvention supplémentaire à l'OTBM : 1,04 M€
- Soutien aux quartiers politique de la ville et publics fragiles : 0,51 M€
- Soutien à l'économie de proximité : 6,83 M€ y compris les 5,2 M€ de relance du pouvoir d'achat.

Les **recettes** de la Métropole ont également été impactées et sur la base de la prévision inscrite au Budget primitif, la **perte peut être estimée à 34 M€** se décomposant en : 3 M€ de taxe de séjour, 2,12 M€ de revenus provenant du Stade Matmut Atlantique (avec l'équivalent de 1,22 M€ de remise gracieuse accordée au Football Club des Girondins de Bordeaux et 0,9 M€ de modulation des recettes nettes garanties versées par Société Bordeaux Atlantique), 1,65 M€ de versement mobilité et 27,18 M€ de recettes d'exploitation du réseau de transport<sup>3</sup>.

Ainsi la crise sanitaire représente déjà à ce stade un **impact en terme d'épargne de 31 M€** ; impact qui se poursuivra au moins sur 2021 et 2022 (sans parler du besoin de financement lié au remboursement de l'avance faite au budget des transports). C'est pourquoi **une provision de 10 M€ a également été constituée sur l'exercice 2020.**

<sup>3</sup> Les pertes de recettes du budget annexe (versement mobilité et billetterie) entrent dans cette estimation puisqu'elles n'ont pas fait l'objet de compensation par l'État (contrairement à ce qui a été fait notamment pour les syndicats de transports) mais d'une avance qui devra donc être remboursée d'ici 2031.

## > Des recettes de fonctionnement qui reculent, y compris les dotations qui continuent de diminuer

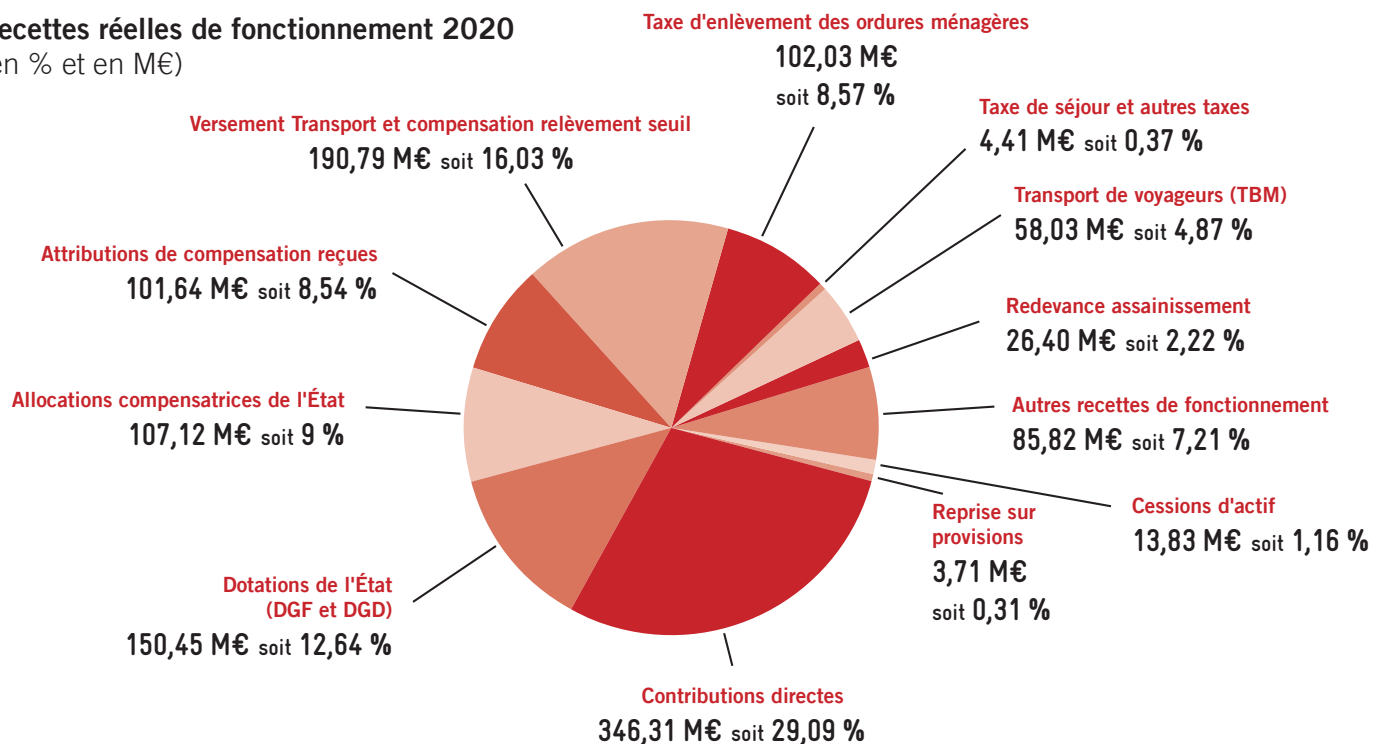
Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à **1 190,55 M€**, contre 1 221,90 M€ en 2019, soit une augmentation de 2,57 %.

Hors cessions d'actif (13,83 M€) et hors reprises de provisions (3,71 M€), elles s'élèvent à 1 173 M€ et **diminue de -0,96 %** (1 184 M€ en 2019), s'expliquant essentiellement par le tassement des recettes fiscales et la baisse des recettes transport de voyageurs TBM.

<sup>4</sup> Ces recettes présentant un caractère non récurrent sont toujours retraitées pour analyser la robustesse des épargnes

### Ventilation des recettes de fonctionnement (1 190,55 M€) en 2020

#### Recettes réelles de fonctionnement 2020 (en % et en M€)





## Stabilité des ressources fiscales, et des dotations qui poursuivent leur baisse

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'État ainsi que la fiscalité affectée.

Les **contributions directes** proviennent de la **fiscalité dite « économique »**, perçue sur les entreprises, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), et la **fiscalité dite « ménages »** perçue essentiellement sur les particuliers avec la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TA-TFPNB).

La **fiscalité indirecte et les autres fiscalités** regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation

à la Métropole du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain - SRU).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que le Versement Transport (VT) constituent la **fiscalité affectée** perçue par la Métropole.

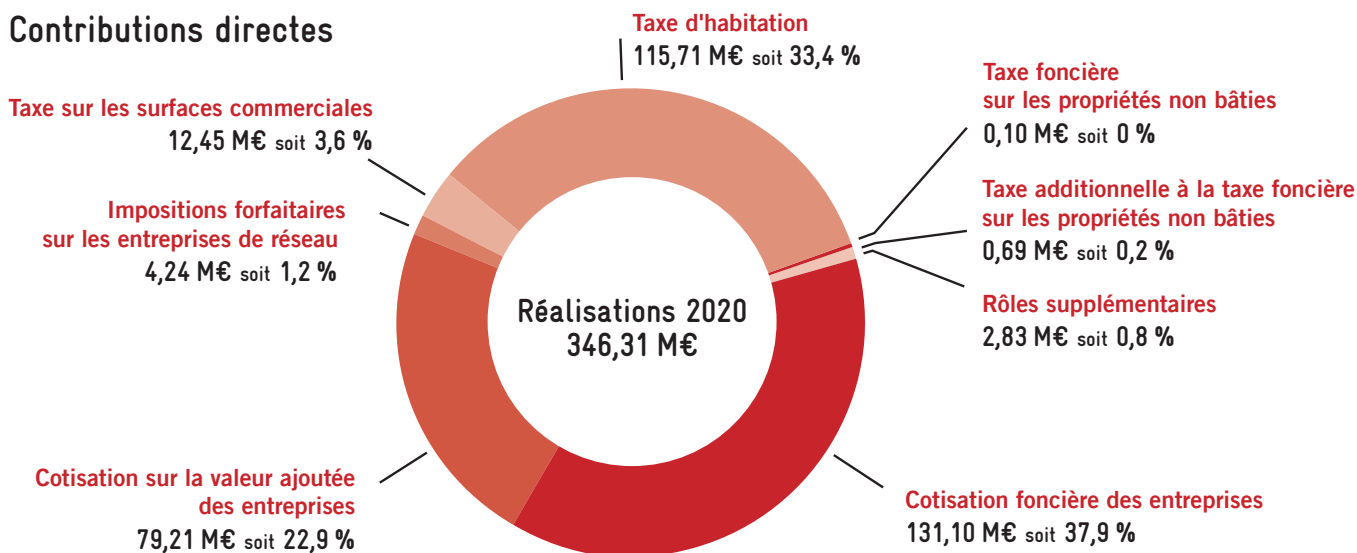
Au titre des **dotations versées par l'État**, Bordeaux Métropole perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les Dotations Générales de Décentralisation (DGD) « transports scolaires » et « bibliothèques ».

Enfin, les **allocations compensatrices versées par l'État** comprennent les compensations relatives à la Contribution Économique Territoriale (CET), à la Taxe d'Habitation, aux taxes foncières sur les propriétés non bâties, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2019	2020	Évolution de 2019 à 2020 (réalisé)	
	Réalisé	Réalisé	en valeur	en %
<b>Contributions directes</b> (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	339,76	346,31	6,55	1,93 %
<b>Fiscalité indirecte et autres fiscalités</b> (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	7,76	4,41	-3,35	-43,17 %
<b>Allocations compensatrices versées par l'État</b>	106,36	107,12	0,76	0,71 %
<b>Fiscalité affectée</b> (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, VT et compensation VT)	296,18	292,82	-3,36	-1,13 %
<b>Dotations</b> (DGF et DGD)	152,34	150,45	-1,89	-1,24 %
<b>Total des recettes fiscales et dotations</b>	<b>902,40</b>	<b>901,11</b>	<b>-1,29</b>	<b>-0,14 %</b>

En 2020, les **contributions directes s'élèvent à 346,31 M€**. Elles ont progressé de +1,93%, soit une **augmentation de 6,55 M€** qui s'explique essentiellement par la **revalorisation des bases et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels de +0,53 %** qui a généré un produit supplémentaire de +2,17 M€, par la **variation positive physique des bases** qui a entraîné un produit supplémentaire de +5,38 M€, par le **produit de CVAE** en progression de +4,62 M€ et à l'inverse par une diminution des **rôles supplémentaires** de 5,32 M€.

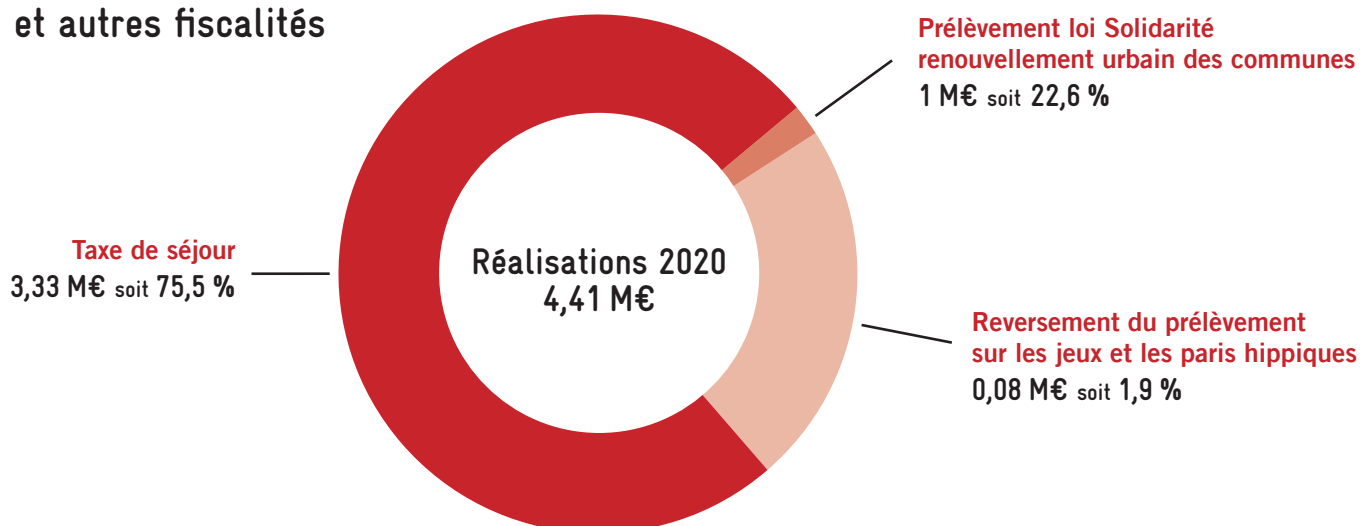
## Contributions directes



Les produits de la fiscalité indirecte représentent 4,41 M€ en 2020 et ont baissé de -3,35 M€ (-43,17%) dont 3,02 M€ de taxe de séjour en moins.

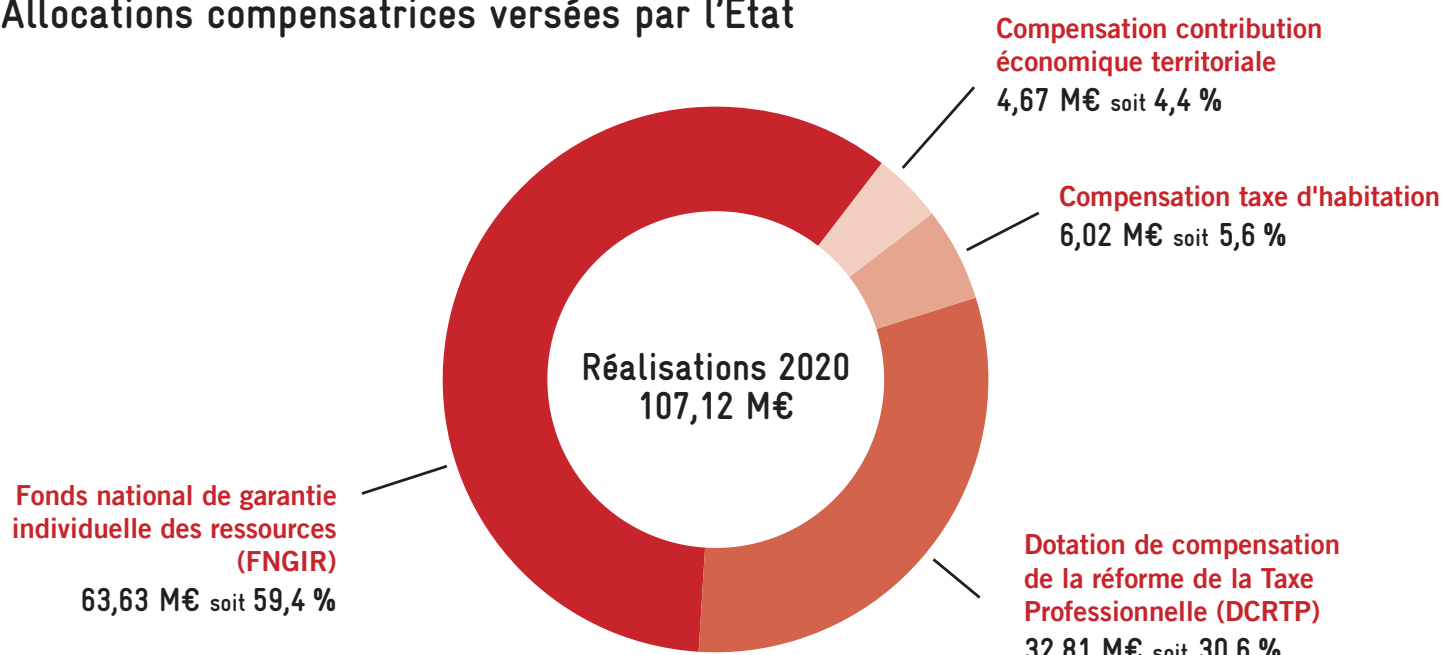
Cette baisse de taxe de séjour est essentiellement liée à la crise Covid-19 qui a profondément impactée le tourisme (fermetures d'hôtels, annulation de manifestations et événements, confinements, etc.).

## Contributions indirectes et autres fiscalités



Les **allocations compensatrices** versés par l'État s'élèvent, au total, à 107,12 M€, elles sont en hausse de 0,72 %.

## Allocations compensatrices versées par l'État



## Le Versement Transport (VT)

Sur la base du taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la métropole, le produit du VT s'élève en 2020 à 190,69 M€ et la compensation versée par l'État pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 0,11 M€, **soit un produit total de 190,80 M€**, en baisse de 3,06 % par rapport à 2019.

Ces sommes retracent les montants enregistrés dans la comptabilité de Bordeaux Métropole et intègrent des jeux d'écriture inhérents aux décalages au titre d'un exercice donné entre les sommes déclarées, les recouvrements effectués et les régularisations opérés par les Urssaf (ou les services de l'État s'agissant de la compensation<sup>5</sup>). Ainsi en neutralisant ces écritures, le montant réel du versement mobilité et assimilé définitif de l'exercice 2020 s'établit à 190,26 M€.

**Le produit du VT** (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au VT) **ainsi consolidé par exercice d'origine (190,26 M€) diminue de 1,97 % en 2020 par rapport à 2019** (194,07 M€).

<sup>5</sup> Ainsi la compensation de relèvement de seuil au titre de 2019 a fait l'objet d'une diminution de 0,89 M€ en 2020 suite à son entrée dans les variables d'ajustement actée par la Loi de finances 2020

**Versement Transport consolidé**  
**190 794 056 €**,  
**en baisse de -3,06 %**

## La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2020, le produit de la TEOM s'est élevé à **102,03 M€**, contre 99,36 M€ en 2019, soit **une progression de +2,68%**, contre +3,20% en 2019.

Cette **progression de +2,66 M€** découle essentiellement de l'effet cumulé de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 0,74 M€ et de la variation physique des bases servant d'assiette à cette taxe pour +1,65 M €.

**Recette TEOM: 102 026 519 €, en hausse de +2,68%**

## Des dotations de l'État en baisse continue

Le produit des dotations versées par l'État en 2020 représente au total **150,45 M€**, dont 146,68 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 3,77 M€ de dotations générales de décentralisation (DGD) « transports scolaires » et « bibliothèques », **il diminue de -1,24%** par rapport au total versé en 2019 (152,34 M€).

Hors attributions de compensations de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/ Dotation globale de fonctionnement, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue, passant de 37,52 % en 2015 à 29,75 % en 2020, ce qui traduit une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'État et la baisse du soutien de l'État malgré le dynamisme de sa population.

**La baisse de la DGF s'élève à -1,89 M€**, elle se décompose essentiellement en :

- **une progression** nette de la **dotations d'intercommunalité de +0,26 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+7 540 habitant DGF).
- **une minoration de la dotation de compensation de -2,15 M€** soit **une perte cumulée en flux de 21,8 M€ depuis 2012**. Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale, en abondant principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

## Des recettes du réseau TBM qui se réduisent face à la crise sanitaire

Au budget annexe Transports, les recettes de transport de voyageurs (réseau TBM) s'élèvent **en première consolidation**, à **58,03 M€**, en baisse de -30,17 % par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2019 (83,09 €).

Cette chute des recettes d'exploitation s'explique par **l'impact de la crise sanitaire sur l'offre du réseau TBM et la fréquentation générale des services de transports**, ainsi que les **mesures tarifaires exceptionnelles prises en 2020** (gel des tarifs et remboursement des abonnements mensuels des mois d'avril et mai).

**Le montant définitif des recettes du réseau TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2020** de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration. Il s'avère cependant que ce montant définitif avoisinerait 56,61 M€, soit un trop versé de 1,42 M€ par rapport à l'exécution 2020 (58,03 M€). Pour mémoire, le montant définitif s'élevait en 2019 à 83,97 M€, ce qui porterait la baisse à -33% entre 2019 et 2020. Dès lors, le ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes du réseau serait de 23,45 % pour 2020 (34,28 % en 2019).

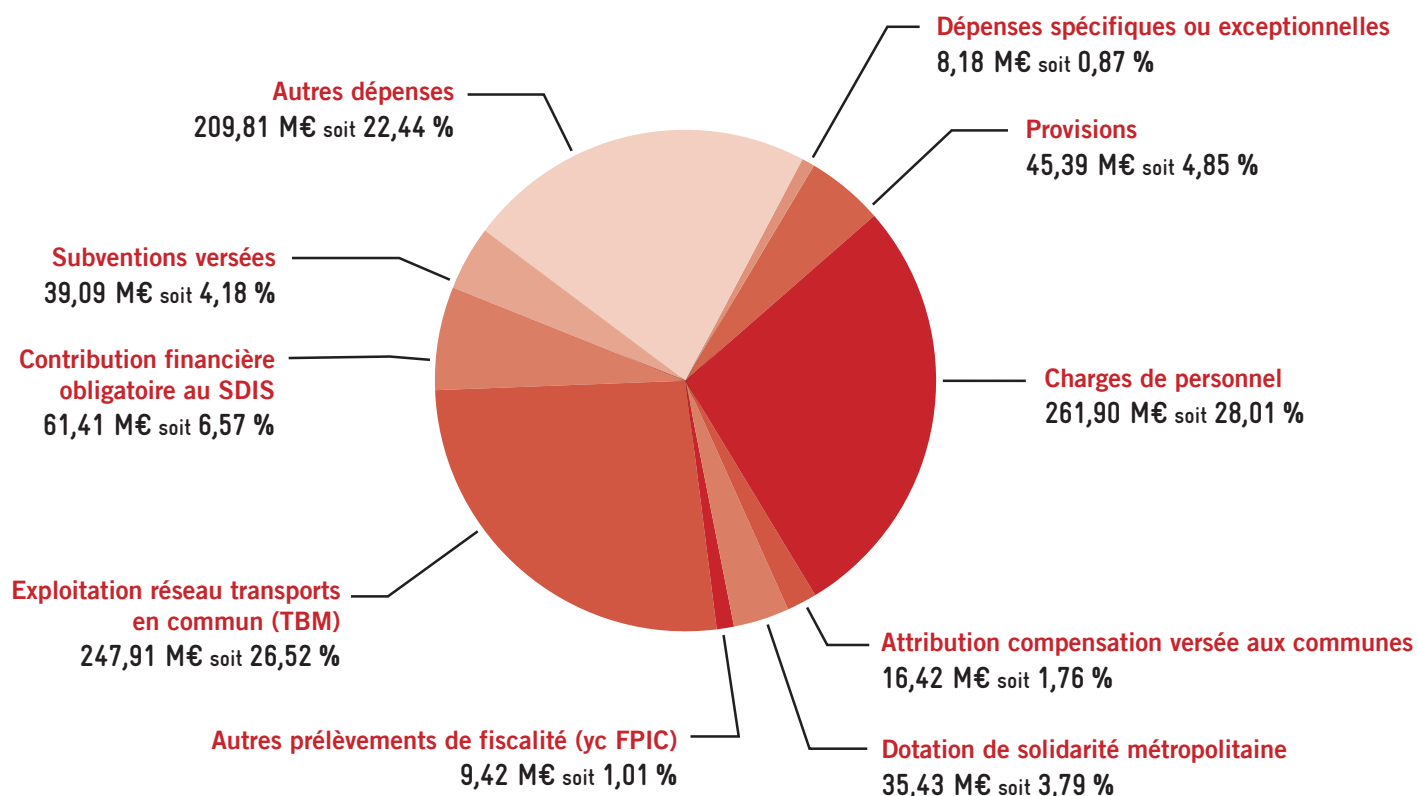
**Le bilan 2020 et le taux de couverture qui ressortira de cet arrêté définitif des comptes seront présentés au conseil métropolitain courant du second semestre.**

**Recettes du réseau TBM: 52 026 684 € en diminution de -30,17%**

## > Des dépenses de fonctionnement en hausse sous l'effet de la crise sanitaire

Hors frais financiers (17,15 M€), elles s'élèvent à **934,93 M€** et progressent significativement de +7,91 %, en raison tout particulièrement de la pandémie Covid-19 qui a nécessité des dépenses supplémentaires dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire et la comptabilisation de provision pour les conséquences éventuelles de la crise.

### Ventilation des dépenses de fonctionnement hors frais financiers (934,93 M€)



### Des charges de personnel en hausse de +3,35 %

L'évolution des effectifs est à mettre en perspective avec **l'intégration continue depuis 2016 de nouvelles communes dans le dispositif de mutualisation**, conformément au schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015 et le déploiement des nouvelles compétences imparties à notre établissement depuis 2014.

En 2020, les communes de Bègles, du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles ont complété le schéma de mutualisation dans le cadre du cycle 5, en mutualisant **54,8 Équivalent Temps Plein soit 2,1 M€** de masse salariale exécutée nouvelle.

**Globalement, les charges de personnel** qui représentent le 1er poste de dépenses de fonctionnement, **se sont élevées à 261,90 M€ en 2020**, soit **une progression de +3,35 %** par rapport à 2019 (253,40 M€).

En dehors de l'évolution du périmètre de compétences, la masse salariale a été impactée notamment par les mesures suivantes :

- L'accroissement du **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** à hauteur de +1,08%, qui s'est élevé à 2,8 M€,
- **La fin de la réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations »** (dite PPCR) a eu un impact estimé à 0,35 M€,
- **Le moindre impact de la réintroduction du jour de carence (0,29 M€)**, en baisse par rapport à l'an passé, du fait de la **prise en charge du jour de carence dans le cadre de la crise sanitaire**,
- L'établissement reste fortement engagé en matière de **politique d'apprentissage** en consacrant près de 1,16 M€ à ce dispositif (Progression de +13 %),

- Une **nouvelle convention triennale a été conclue avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique cette année. (FIPHP)** permettant ainsi le déploiement d'une politique handicap commune aux trois entités,
- L'évolution des effectifs sur 2020 (3 M€) a concerné plusieurs domaines. L'accompagnement des communes ayant mutualisées différents domaines de compétences se poursuit (Dans la cadre de l'intégration des différents cycles, notamment). Il est constaté également une **progression des effectifs dans le domaine des bâtiments ainsi que de la propreté**. En outre, le **domaine du digital** voit croître ses effectifs de manière significative malgré les tensions existantes pour ces compétences sur le marché du recrutement.

- La **crise sanitaire** a impacté fortement les organisations. Afin de maintenir les obligations de service, le **recrutement de personnels en renfort ou en remplacement d'agents indisponibles a été renforcé (0,38 M€)**.
- Décision de **versement d'une prime COVID à l'ensemble des personnels effectivement présent lors du premier confinement**, ce qui a représenté une somme de **0,87 M€**. (860 agents bénéficiaires).

## Bordeaux Métropole assure son rôle de redistribution, malgré la baisse de ses ressources fiscales élargies

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des reversements au titre de l'Attribution de Compensation (**AC**), de la Dotation de solidarité métropolitaine (**DSM**), s'élèvent à **51,84 M€** (contre 51,05 M€ en 2019), dont 16,42 M€ au titre **des AC** en fonctionnement et **35,43 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la part métropolitaine du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) de **8,87 M€**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 60,72 M€** (pour 59,77 M€ en 2019).

Elles représentent **6,49% des dépenses hors frais financiers** (contre 6,90 % en 2019).

Concernant les AC, **les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015**. En 2020, Bordeaux Métropole a reçu de 19 communes une AC en fonctionnement de 101,64 M€, et inversement, a payé 16,42 M€ d'AC aux 9 autres communes, soit une recette nette d'AC en fonctionnement de 85,22 M€ reçue par notre Établissement.

En déduisant des dépenses brutes de redistributions totales versées (60,72 M€) les AC de fonctionnement reçues des communes (101,64 M€), **Bordeaux Métropole a reçu en 2020 un montant net qui s'élève en définitive à +40,92 M€**.

S'agissant de la **DSM (35,43 M€)**, elle progresse de **2,46 % par rapport à l'année précédente**, et représente l'équivalent de **43,56 €/hab** versés en 2020.

Une métropole solidaire de ses communes : **43,56 € / hab** reversés par Bordeaux Métropole en 2020 aux communes membres au titre de la Dotation de solidarité métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé à **-14,82 M€** (-14,52 M€ en 2019), **dont -8,87 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-8,72 M€ en 2019) et **-5,95 M€ à celle des communes membres** (-5,79 M€ en 2019).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2020, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-0,19 M€), Floirac (-0,12 M€) et Lormont (-0,18 M€)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-0,49 M€ intégré dans ce prélèvement de -8,87 M€**.

Une métropole solidaire contribuant à la péréquation nationale en faveur des territoires disposant de moins de ressources : **8,87 M€** reversés



## Des dépenses du réseau TBM en hausse

Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun, la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET) versée** au délégataire TBM, enregistrée dans les comptes de l'exercice 2020 à hauteur de **247,91 M€** (dans l'attente des écritures de régularisation qui interviendront après l'arrêté des comptes de 2020 et qui établissent un forfait de charges provisoire de 241,46 M€ pour 244,93 M€ en 2019), est le 2<sup>e</sup> poste de dépenses de fonctionnement après les dépenses de personnel. En première lecture, la contribution augmente de +3,42 % par rapport au montant exécuté en 2019 de 239,72 M€.

Le **montant définitif des dépenses versées au délégataire TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2020** de la délégation de service public de transport de personnes, actuellement en cours d'élaboration.

## Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la **contribution obligatoire au SDIS** (service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **61,41 M€**. Elle augmente de +1 % par rapport à 2019 (60,80 M€).

## Face à la crise sanitaire, des dispositifs de soutien aux acteurs économiques influent sur le volume des subventions versées

Le montant des **subventions versées aux organismes publics et aux associations** a fortement augmenté (+52,07 %) à hauteur de **39,09 M€** par rapport aux versements de 2019 (25,70 M€).

Cela s'explique principalement par les actions menées pour lutter contre les conséquences de la crise sanitaire de 2020, en mettant en place un **fonds d'urgence métropolitain** prolongé par un **plan de relance pour le soutien à l'économie de proximité**.

En 2020, Bordeaux Métropole a réceptionné **848 demandes de subventions** (581 en 2019) pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, ce qui représente une augmentation de 31 % par rapport à 2019. Cette évolution est liée aux nombreux dispositifs de soutiens exceptionnels mis en place en 2020 avec notamment 126 dossiers enregistrés dans le cadre du Fonds d'Urgence aux Associations.

Le taux de refus diminue à 13% contre 19% en 2019, **et le nombre de demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée a considérablement progressé** (740 demandes en 2020, pour 471 en 2019).

En 2020, les **subventions aux organismes de droit privé associations et entreprises (31,02 M€)** représentent **79 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice** (66 % en 2019). Le montant des subventions versées aux associations en 2020 s'élève à 20,06 M€, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2020 ou de soldes de subventions versées antérieurement. Elles sont en augmentation de 15 % par rapport à 2019 (17,12 M€ en 2019). Les subventions aux entreprises représentent une part importante sur cet exercice liées aux circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire et de la participation de Bordeaux Métropole en complément des aides de l'État (10,95 M€ en 2020 contre 0,1 M€ en 2019).

## Un accroissement des dépenses courantes de fonctionnement, touchées aussi par la crise Covid-19

Tous budgets confondus, les **dépenses courantes de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...), s'élèvent à **148,01 M€**. Elles sont en hausse de **7,41 %** par rapport à 2019 (137,30 M€).

Parmi ces dépenses, figurent, **30,26 M€ de dépenses d'énergie, de fluide et de fournitures (+45,47%)** dont **8,16 M€ d'achats de masques de protection pour faire face à la pandémie, 39,10 M€ de prestations d'entretien et de réparation, 10,20 M€ de remboursement de frais** dont 8,4 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain, **10,42 M€ de locations et charges locatives**.

## Les dotations aux provisions en nette progression

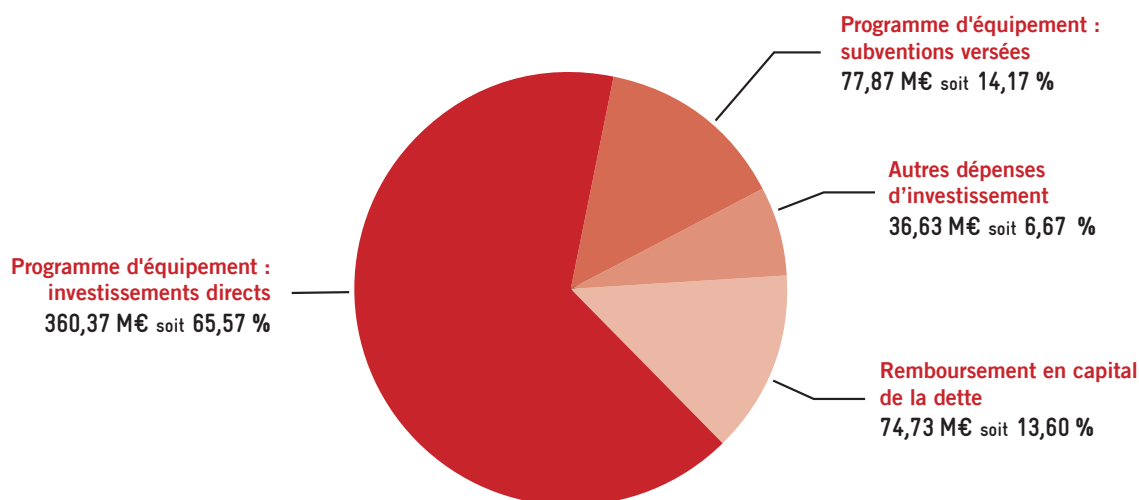
Les **dotations aux provisions**, qui s'élèvent à **45,39 M€ en 2020**, contre 11,89 M€ en 2019, visent à préserver notre établissement des conséquences financières des risques avérés pour notre Établissement.

Elles comprennent notamment : **15 M€** au titre de la soultte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines (5 M€ en 2019), **12 M€** afin de couvrir les dépenses futures à intervenir sur les sites de la collecte et des traitements des déchets, **10 M€ destinés à couvrir les ajustements de recettes et les mesures complémentaires à financer en raison des conséquences de la crise sanitaire Covid-19**, ainsi que **5,2 M€** au budget principal dans le cadre du financement sur 6 exercices de la « soultte plomb » à verser en fin de contrat au délégataire Lyonnaise des eaux et une provision de **2 M€** pour couvrir des dépenses potentielles d'indemnisation suite à divers contentieux qui pourraient être mises à la charge de Bordeaux Métropole.

## > Les dépenses réelles d'investissement baissent, sous l'effet d'un programme d'équipement en diminution

En baisse de **12,99%** par rapport à 2019, le montant global des dépenses d'investissement atteint **549,61 M€** sur l'année 2020.

### Ventilation des dépenses d'investissement (549,61 M€) :



Hors remboursement de la part en capital de la dette (74,73 M€ en 2020 contre 57,96 M€ en 2019), les dépenses d'investissement représentent **474,87 M€**, en diminution de -17,22 % (contre -1,13 % l'année précédente), conséquence d'une réduction importante **du programme d'équipement en 2020** et plus précisément des dépenses affectées au budget annexe des transports en chute de -63,57 %.

Ainsi, **les dépenses réelles du programme d'équipement**, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à **438,24 M€** (530,33 M€ en 2019), ce qui représente une diminution en volume de 92,09 M€, soit **-17,37 %**.

Les réalisations constatées au budget annexe Transports, en forte baisse sur 2020 avec un volume de 56,60 M€ de crédits consommés, s'expliquent par la fin progressive des travaux liés à la phase 3 du Tramway, sans compter par ailleurs l'impact de la crise sanitaire Covid-19 qui a pu interférer dans les délais d'intervention, lors des deux confinements (tout particulièrement celui entre les mois de mars à mai 2020).

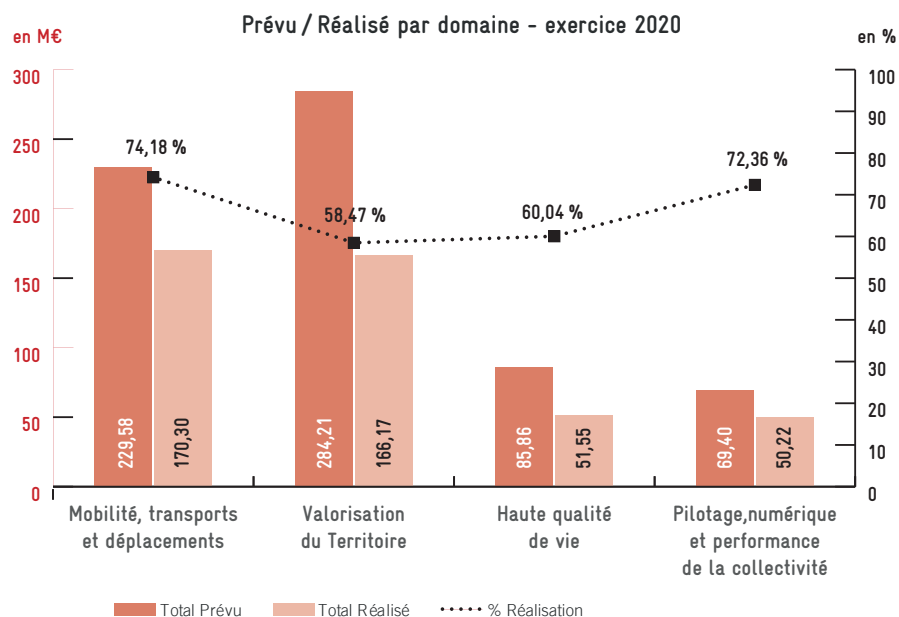
### La réalisation des crédits votés

**Le pourcentage des crédits mandatés** ressort à **65,50 %** en 2020. Cette diminution s'explique notamment par **un taux de réalisation des investissements directs de 66,39 %** qui se contracte de **-7 points** en un an ; avec une activité marquée par les 3 mois d'arrêt des chantiers au printemps dernier.

À l'inverse, le taux de réalisation des **investissements indirects progresse de plus de 3 points, (66,39 % en 2020** contre 58,38 % en 2019). Même si notre Établissement a peu de maîtrise sur leur exécution, il n'en demeure pas moins que leur évolution vient atténuer la baisse du taux de réalisation 2020.



Au cours de l'exercice 2020, tous budgets confondus, le taux de réalisation de **65,50%**, se répartit par grande politique de Bordeaux Métropole de la manière suivante :



• Dépenses d'équipement en 2020 :  
**438 236 934,90 €**  
 • **2,76 Md€** de dépenses d'équipement mandatées depuis 2015

## Le programme d'équipement par grande politique

En millions d'euros	Montants réalisés 2020	Part du réalisé dans le total 2020 en %
Haute qualité de vie	51,55	11,76 %
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	50,22	11,46 %
Mobilité, transports et déplacements	170,30	38,86 %
Valorisation du Territoire	166,17	37,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>438,24</b>	<b>100 %</b>

Durant l'exercice 2020, près de 77% (81% l'année précédente) des dépenses du programme d'équipement, investissements directs et indirects confondus, se sont concentrées sur 2 domaines d'activité, à savoir :

- La politique **Mobilité, transports et déplacements** avec presque **39% des dépenses d'équipement 2020** (170,30 M€),
- La politique **Valorisation du territoire**, cumulant quasiment **38% des dépenses d'équipement** (166,17 M€).

## Mobilité, transports et déplacements (170,30 M€)

Les transports en commun concentrent 42% des investissements 2020 du domaine, soit 71,33 M€ (165,80 M€ en 2019), avec principalement :

- **16,82 M€** d'acquisitions de fonciers et de travaux nécessaires à la finalisation du projet de **création de la ligne D**,
- **15,27 M€** pour la **desserte de la zone aéroportuaire** permettant ainsi de démarrer les travaux (études préalables, lancement des premiers marchés de travaux) dont 7,78 M€ liés au réseau d'eau,
- **8,31 M€** pour le financement de **matériel roulant tramway phase 3** (15 rames supplémentaires). Et **1,55 M€** dépensés au **renforcement de l'offre commerciale**,
- **6,19 M€** pour les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure**,
- **2,81 M€** pour financer les **opérations de maintenance** nécessaires au bon fonctionnement du tramway,
- **2,60 M€** d'avance consentie à Euratlantique dans le cadre d'une convention d'aménagement de la trémie Benauges à Bordeaux.

Le domaine **itinéraires et voies** globalise 95,40 M€ des investissements parmi lesquels :

- Les dépenses de **voirie de proximité** ont représenté 17,36 M€ en 2020, en forte baisse par rapport à l'année précédente (51,58 M€). Les réalisations du **FIC (fonds de proximité voirie)** atteignent **28,74 M€** contre 42,10 M€ en 2019 (l'ensemble des crédits non réalisés a fait l'objet de reports sur 2021 et suivants), et les dépenses d'**aménagement de pistes cyclables** (non intégrés aux aménagements de voirie globaux) s'établissent à **1,73 M€** (après 1,22 M€ en 2019),
- **14 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade** (poursuite de la mise à 2x3 voies avec mise en service entre les échangeurs n°4 et 5 et début des travaux entre les échangeurs n°9 et 7),
- **10,51 M€** de dépenses affectées aux **grosses réparations des infrastructures de voiries**, situées sur le territoire métropolitain,
- **5,47 M€** de dépenses pour la **construction du Pont Simone-Veil**, pour financer la poursuite des travaux de construction de l'ouvrage,
- **2,09 M€** de travaux de réaménagement de la **place Gambetta** à Bordeaux,
- **1,69 M€** de dépenses affectées à **l'amélioration de la vitesse commerciale du réseau de bus**.

Les **déplacements et stationnement** ont donné lieu à 3,58 M€ de dépenses, dont principalement :

- **3,33 M€** de dépenses consacrées à la politique **Vélo** comme un moyen alternatif de déplacement.

## Valorisation du territoire (166,17 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont été principalement destinées à **l'aménagement urbain et patrimonial** (56 %), à **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain** (18,65 %), à **la politique foncière** (14 %), et aussi la **croissance des entreprises et du territoire** (10 %).

**L'aménagement urbain et patrimonial** comptabilise 92,38 M€ de dépenses réalisées en 2020, avec notamment :

- **8,09 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flot** et **10,75 M€** pour le **groupe scolaire**,
- **18,53 M€** de dépenses concernant la **ZAC Bastide Niel**, dont 18,11 M€ de participations versées à l'aménageur pour la réalisation des équipements publics d'intérêt général,
- **7,36 M€** de dépenses d'acquisitions et d'aménagements d'espaces publics **secteur Brazza**,
- **6,80 M€** versés selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel**,

- **5,98 M€** de frais pour la construction du groupe scolaire, **secteur ZAC Ginko**,

- **5,74 M€** de participation à l'équilibre et à la remise d'ouvrage (équipements publics), selon le traité de concession (et l'avenant n°1) avec la SPL La Fab, destinés à la **ZAC Route de Toulouse à Bègles - Villenave-d'Ornon**,

- **4,60 M€** d'avances réglées selon l'avenant 1 du protocole d'accord concernant l'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier,

- **3,95 M€** de participations à la remise d'ouvrage dans le cadre du traité de concessions (et l'avenant n°1) d'aménagement pour la réalisation du projet « **ZAC Eysines Carès Cantinolle** ».

### L'habitat, le logement et le renouvellement urbain

concentrent 23,67 M€ de dépenses, dont :

- **15,2 M€** d'aides pour assurer l'équilibre des opérations,
- **2,22 M€** de crédits délégués de l'État pour des interventions sur les logements du parc public,
- **6,25 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la politique de la ville (6,22 M€ en 2019), dont 0,59 M€ versé aux partenaires des contrats de ville et 5,66 M€ pour favoriser le renouvellement urbain.

**La croissance des entreprises et du territoire** concentre 16,75 M€ de dépenses, dont :

- **5,07 M€** pour les études, le foncier et les travaux dédiés à l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroport**, dont 2,06 M€ pour la réalisation de liaisons piétonnes et cyclables,
- **6,60 M€** pour les dépenses d'acquisitions, d'études et de travaux d'aménagement réalisés en 2020 dans le cadre de l'**OIM Bordeaux InnoCampus**.

**Le rayonnement métropolitain**, représente 14,26 M€ de dépenses dont essentiellement :

- **6,57 M€** pour la construction du **nouveau stade nautique**,
- **3,28 M€** de soutien aux **équipements nautiques communaux**,
- **2,03 M€** de soutien aux **équipements sportifs communaux**.

### L'Enseignement supérieur, recherche et innovation

représente l'équivalent de 7,19 M€ de dépenses dont la quasi-totalité, soit 7,07 M€, est consacré à l'opération Agglo-campus, qui vise à rénover et redynamiser les sites universitaires.

**La Politique Foncière** concentre 6,09 M€ de dépenses, dont 2,26 M€ d'acquisitions pour des réserves foncières et 2,83 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles.

## Haute qualité de vie (51,55 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Haute qualité de vie** ont été principalement destinées à **l'eau et assainissement** (53,47 %), à la collecte et traitement des **déchets ménagers** (20,80%), la **prévention des risques** (15,53 %), la **gestion des parcs** et du **patrimoine arboré** (5,12%).

Parmi les **27,57 M€** de dépenses d'**eau et assainissement** réalisées en 2020 :

- **9,56 M€** dépensés pour les **ouvrages d'eaux usées**, dont 6,2 M€ pour assurer le démarrage de projets tels que le raccordement des effluents de la station de Cantinolle sur la station de Lille,
- **4,65 M€** pour les travaux de **renouvellement des réseaux d'assainissement**,
- **2,77 M€** pour la **création et le développement des réseaux structurants** concernant l'assainissement des eaux pluviales,
- **2,69 M€** pour des travaux de **renouvellement des réseaux d'eaux pluviales**.

Sur les **10,72 M€** de dépenses liées à la collecte et traitement des **déchets ménagers** :

- **4,02 M€** de dépenses relatives à la **subvention d'équipement pour UVE** et le centre de tri usine de Bègles (préfinancement),
- **3,76 M€** de dépenses relatives à de **l'acquisition de matériel** (roulant, bacs, bornes enterrées, autres...) dont 2,77 M€ pour la collecte des déchets en porte à porte et 0,99 M€ en apport volontaire,
- **1,39 M€** au titre du paiement auprès d'Astria de la soulte de fin de bail emphytéotique administratif et de la convention d'exploitation.

Pour les **8 M€** de dépenses liées à la **prévention des risques**, il s'agit essentiellement de :

- **5,8 M€** de **contribution financière complémentaire** sous forme de subvention d'investissement, versées au service du SDIS 33 pour les années 2019 et 2020.

Concernant la **gestion des parcs et du patrimoine arboré**, avec **2,64 M€** dépensés dont :

- **1,96 M€** de dépenses pour **l'acquisition de matériels, de matériels roulants et d'équipements** pour les espaces verts

## Pilotage, numérique et performance de la collectivité (50,22 M€)

Ce sont **40,46 M€** consacrés au développement du **numérique et de l'e-administration**, contre 46,11 M€ en 2019.

Les principales dépenses sont 5,54 M€ pour les infrastructures services centraux et hébergés, 6,21 M€ pour les services numériques et la maintenance applicative, 10,42 M€ pour des postes de travail, 2,02 M€ pour les réseaux et télécommunications, 1,52 M€ pour la téléphonie fixe et mobile, 1,30 M€ pour le très haut débit, 1,09 M€ pour la sécurité opérationnelle du système d'information, 0,95 M€ pour le réseau fibre métropolitain.

Près de **9,75 M€** de dépenses liées à la **Performance de la collectivité** (dont 1,74 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs, 1,15 M€ en aménagements, réparations et réhabilitation des groupes scolaires, 3,75 M€ en renouvellement de véhicules).

## Diminution des autres dépenses d'investissements

Elles passent de 43,35 M€ en 2019 à **36,63 M€** au cours de l'année 2020 (-15,49%), dont **9,57 M€ d'immobilisations financières** (17,23 M€ en 2019).

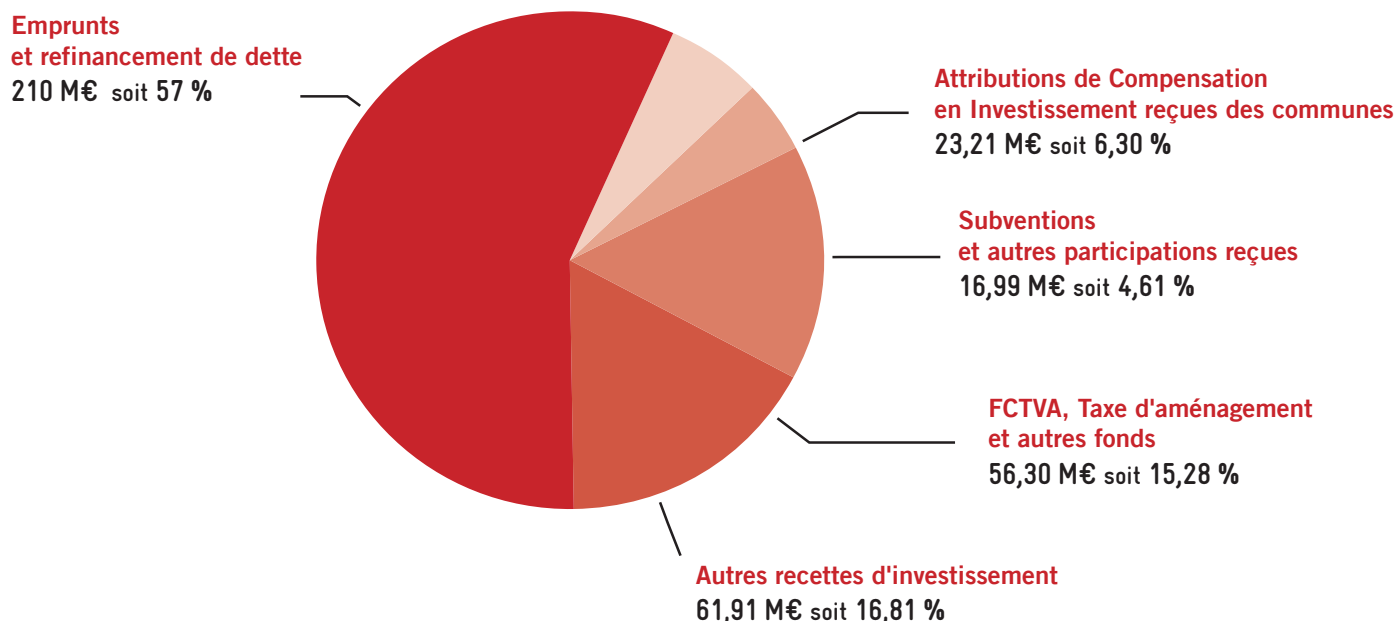
Parmi celles-ci :

- Souscription à l'augmentation de capital de la Société anonyme d'économie mixte locale InCité à hauteur de **1,98 M€**,
- Le solde de l'avance de trésorerie de **5,5 M€**, sur une avance totale de 6,7 M€, versé à la SPL La Fab afin de lui permettre de financer la réalisation de l'opération d'aménagement Le Haillan 5 Chemins,
- Versement à la commune de Villenave-d'Ornon du solde de l'avance remboursable, soit **1,55 M€**, pour les travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire dans l'attente des reversements des participations attendues,
- Les reversements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement aux communes pour **13,13 M€**,
- Des dépenses effectuées pour le compte de tiers à hauteur de **10,72 M€** (Ces dépenses, enregistrées sur des comptes 458x, sont amenées à être remboursées à Bordeaux Métropole pour la part non subventionnée, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet).

## > Des recettes réelles d'investissement en baisse, avec la mobilisation de 210 M€ d'emprunt

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2019 (100,11 M€), les **recettes d'investissement** s'élèvent au total à **468,52 M€**, en diminution de **19,75%**. Elles comprennent la mobilisation de 210 M€ d'emprunts (contre 260 M€ l'année précédente).

### Ventilation des recettes d'investissement (hors résultat d'exploitation affecté en réserve) :



Hors résultat d'exploitation affecté en réserves (100,11 M€) et hors emprunts mobilisés (210 M€), les recettes réelles de l'année 2020 atteignent **158,41 M€** (+12,59 % par rapport à 2019) comprenant :

- **47,66 M€** correspondant au versement par l'État d'une **avance remboursable en faveur des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** mis en place pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19. Cette avance (inscrite au bilan et traitée comme une dette financière) fera l'objet à titre exceptionnel et dérogatoire d'une reprise en recette de la section de fonctionnement par le débit des comptes de réserves, permettant ainsi de **rétablir l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe transports mis à mal par les pertes de versement mobilité et de billetterie**. Par ailleurs, le remboursement de l'avance se fera en investissement sur une durée ne pouvant être inférieure à 6 ans et avec une limite ne pouvant dépasser le 1<sup>er</sup> janvier 2031,
- **34,89 M€ de FCTVA** versé par l'État au titre des investissements 2018,
- **23,21 M€ d'attributions de compensation en investissement (ACI)** reçues des communes,

- **21,41 M€ au titre des taxes locales d'équipement et d'aménagement**, soit une baisse de 4,76 % (-1,07 M€) par rapport à 2019, dont 4,91 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré,

- **9,28 M€ de recettes pour le compte de tiers** perçues par Bordeaux Métropole, enregistrées sur des comptes 458x, qui sont versées par les tiers (y compris des communes) pour rembourser les dépenses non subventionnées effectuées pour le compte de ces entités,
- **6,75 M€ de recettes d'amendes de police** en baisse de 24,45 % par rapport au produit 2019 (8,94 M€), conséquence d'une dépenalisation du stationnement payant avec l'instauration des forfaits de post-stationnement. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière,
- **1,45 M€ de crédits délégués par l'État** pour des actions d'amélioration des logements,
- **1,36 M€** perçues dans le cadre de l'opération d'aménagement du **centre-ville Le Bouscat**,
- **1,14 M€** concernant les **Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE)**

## > Une gestion active et maîtrisée de la dette

L'encours de dette s'élève au total à **1 025,03 M€ au 31 décembre 2020**, contre 889,76 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une augmentation de 15,20% qui s'explique par la mobilisation de 210 M€ d'emprunts nouveaux en 2020, dont 60 M€ mobilisés pour financer le développement des transports en commun.

La dette métropolitaine présente un profil très sécurisé avec 96,58% de son encours classé sans risque en catégorie 1-A (contre 95,76% en 2019) et 3,42% classés 2-B, elle ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie « Gissler ». S'agissant des financements bancaires classiques, la Banque Postale conforte sa présence sur le marché des collectivités locales avec des conditions financières attractives que Bordeaux Métropole a saisi. Par ailleurs, ces dernières années, des conditions financières plus favorables ont conduit la Métropole à privilégier le financement de ses projets par les institutions financières nationales et européennes (la Banque des Territoire, ex CDC, et la Banque Européenne d'Investissement) sur des programmes dédiés et en particulier sur la thématique des transports. Pour les mêmes raisons, l'Agence France Locale, la banque des collectivités à laquelle adhère la Métropole, prend une part de plus en plus importante dans l'encours de la dette. Après la campagne de financement 2020, la Caisse d'Épargne et plus encore la banque Arkéa se montrent plus présentes dans l'encours.

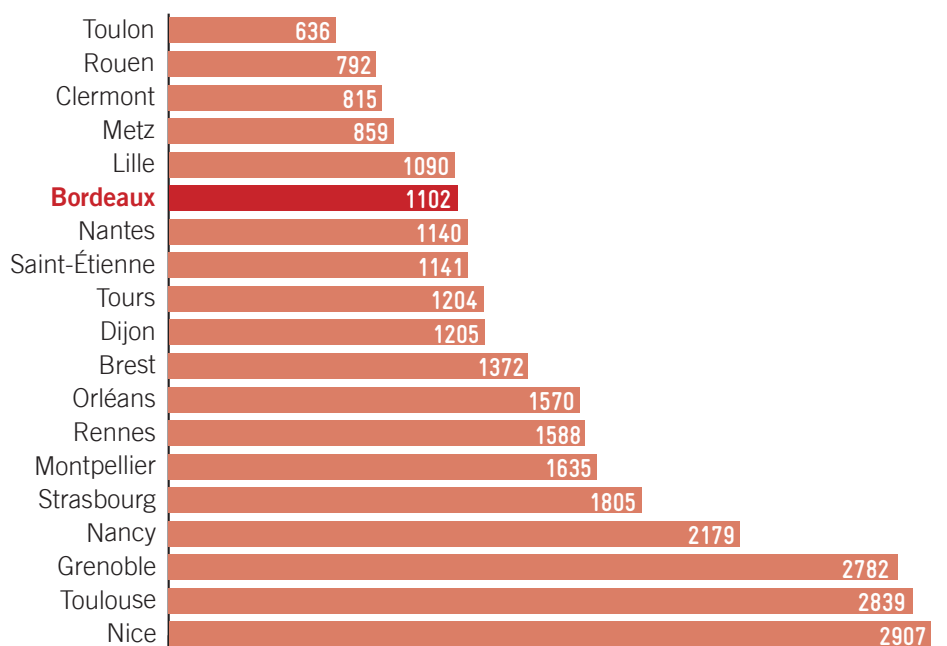
L'annuité consolidée de la dette s'élève à **91,90 M€** contre 74,97 M€ en 2019. Elle est constituée de 74,74 M€ d'amortissement de capital (57,96 M€ en 2019) et 17,16 M€ de charges financières (17,01 M€ en 2019).

La dette par habitant passe de 1 109 € à **1 263 € en 2020**. Sur la base des comptes administratifs 2019 et, en ne prenant en compte que la dette du budget principal et du budget annexe des transports de chaque métropole, notre Établissement affichait une dette par habitant assez faible (1 102 €), la moyenne pour l'ensemble des métropoles étant de 1 508 € à la même période.

Enfin l'indicateur de capacité de désendettement se dégrade et grimpe à **4,56 années à la fin de l'exercice 2020** contre **2,93 années en 2019**.

La capacité de désendettement s'établit à **4,56 années** au 31 décembre 2020 pour **2,93 années** en 2019.

La dette des métropoles par habitant (en €)  
Dernières données connues en 2019



Périmètre : CA 2019, budget principal + budget annexe transports



# ANNEXES

- Comptes administratifs agrégés de Bordeaux Métropole
- Dépenses d'équipement mandatées de 2015 à 2020
- Données synthétiques de la situation financière



# COMPTES ADMINISTRATIFS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

## > Synthèse de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	1 027 654 032,38	1 141 611 514,74	1 169 773 100,57	1 205 249 212,51	1 221 898 066,09	1 190 556 239,81
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73
Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	303 388 516,00	303 074 863,00	315 855 486,00	329 773 571,00	349 456 978,00	357 004 526,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
DCRTP + FNGIR	97 114 007,00	99 552 192,00	97 872 838,00	97 045 666,00	96 658 642,00	96 433 016,00
Versement transports	166 648 158,25	173 136 206,38	175 668 007,95	182 389 935,33	194 827 152,01	190 688 968,88
TEOM	83 687 300,00	91 355 794,00	93 446 032,00	96 285 259,00	99 362 557,00	102 026 519,00
Attribution de compensation versée par communes	15 222 975,00	113 187 707,00	93 169 428,00	95 108 247,00	96 524 775,00	101 637 574,00
Pénalité versée par communes art. 55 Loi SRU (logts. Sociaux)	196 950,19	272 858,06	690 274,85	908 665,36	1 203 091,36	995 080,06
Produits de cessions	30 264 748,46	13 415 862,94	54 323 785,16	20 402 683,95	34 741 903,50	13 834 323,08
Remboursement par l'État de TVA versée à tort par Bordeaux Métropole	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Soulte versée par le CG33 pour transfert à Bordeaux Métropole voirie départ*	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	659 485 235,70	810 190 758,90	818 876 611,87	867 219 481,09	866 379 004,98	934 930 215,95
Dont : personnel	132 918 414,71	222 288 665,39	237 477 035,45	244 752 122,73	253 403 453,79	261 898 719,01
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau transports	206 772 143,86	209 078 673,83	224 600 000,00	230 783 510,05	239 719 953,00	247 909 000,00
Contribution financière au SDIS	58 315 950,90	58 899 110,41	59 370 303,29	60 035 250,69	60 797 698,37	61 405 675,35
Attribution de compensation versée aux communes	54 546 312,00	24 214 035,00	17 255 702,00	16 616 830,00	16 468 855,00	16 416 040,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco* & Communales (FPIC)	4 127 242,00	5 930 819,00	7 540 356,00	8 395 985,00	8 722 983,00	8 871 898,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,,)	104 435,64	7 754,90	187 189,37	258 934,48	303 256,30	546 162,05
Dotation de Solidarité Métropolitaine	34 633 470,35	33 756 391,37	33 643 085,12	33 637 779,65	34 582 317,21	35 425 416,63
Subvention d'équipement & fonds de concours						
<b>Résultat brut</b>	<b>368 168 796,68</b>	<b>331 420 755,84</b>	<b>350 896 488,70</b>	<b>338 029 731,42</b>	<b>355 519 061,11</b>	<b>255 626 023,86</b>
<b>Résultat brut hors produit de cessions</b>	<b>337 904 048,22</b>	<b>318 004 892,90</b>	<b>296 572 703,54</b>	<b>317 627 047,47</b>	<b>320 777 157,61</b>	<b>241 791 700,78</b>
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	20 101 417,96	15 450 969,91	19 115 296,24	17 584 966,25	17 004 077,19	17 150 782,81
Épargne brute	348 067 378,72	315 969 785,93	331 781 192,46	320 444 765,17	338 514 983,92	238 475 241,05
Épargne brute hors produits de cession	317 802 630,26	302 553 922,99	277 457 407,30	300 042 081,22	303 773 080,42	224 640 917,97
Remboursement dette en capital	63 193 960,56	109 211 962,43	59 162 063,59	57 406 254,26	57 962 323,79	74 734 453,25
Indemnités et remboursements sur autof.	34 619 043,35	0,00	14 597 792,32	0,00	0,00	0,00
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	79 956 096,06	73 686 132,34	92 875 152,15	74 991 220,51	74 966 400,98	91 885 236,06
Autres remboursement de dettes	37 958 325,81	50 976 800,00				
<b>Autofinancement courant</b>	<b>250 254 374,81</b>	<b>206 757 823,50</b>	<b>258 021 336,55</b>	<b>263 038 510,91</b>	<b>280 552 660,13</b>	<b>163 740 787,80</b>
Autofinancement courant hors produit des cessions	219 989 626,35	193 341 960,56	203 697 551,39	242 635 826,96	245 810 756,63	149 906 464,72
Ressources d'investissement	183 708 971,62	77 680 183,63	155 584 499,41	257 550 223,21	400 703 378,40	368 412 223,80
Dont : emprunts & avances	100 000 000,00	5 000 000,00	0,00	130 000 000,04	260 000 000,00	210 000 000,00
Dont : emprunts refinançant indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles investissement (- cpté 16)	468 787 330,74	378 474 320,39	545 771 426,38	580 225 308,80	573 677 099,58	474 871 561,27
Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	530 328 641,23	438 236 934,90
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	530 328 641,23	438 236 934,90
Intégration ONB résultats Syndicats (3 Aires Gens du voyage / SIJALAG & SPIRD)	132 684,78	397 769,33				922 171,15
Variation du fonds de roulement	-34 823 984,31	-94 036 313,26	-132 165 590,42	-59 636 574,68	107 578 938,95	57 281 450,33
Fonds de roulement initial (corrigé* le cas échéant)						
<b>Fonds de roulement final</b>	<b>350 194 563,30</b>	<b>315 503 263,77</b>	<b>221 864 719,84</b>	<b>89 699 129,42</b>	<b>30 062 554,74</b>	<b>137 641 493,69</b>



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ratios</b>						
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	31,86 %	26,82 %	24,87 %	25,32 %	25,59 %	19,09 %
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	22,06 %	17,14 %	18,26 %	20,48 %	20,71 %	12,74 %
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	8,02 %	6,53 %	8,33 %	6,33 %	6,31 %	7,81 %
Emprunts exercice / dépenses équipement	25,76 %	1,42 %	0,00 %	36,79 %	49,03 %	47,92 %
FDR / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	154	90	38	11	53	69
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	31,86 %	26,82 %	24,87 %	25,32 %	25,59 %	19,09 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	61,14 %	49,41 %	55,14 %	58,04 %	74,95 %	87,11 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93	4,56
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93	4,56
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb° par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)						
<b>Charges de fonctionnement</b>	679 586 653,66	825 641 728,81	837 991 908,11	884 804 447,34	883 383 082,17	952 080 998,76
<b>Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)</b>	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73
<b>Encours dette</b>	609 756 970,41	557 443 037,61	615 103 914,37	687 725 260,14	889 762 936,27	1 025 028 483,00

# DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

> de 2015 à 2020

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015 à 2020
<b>Budget Principal TTC</b>							
Cimetières	646 401,92	666 177,31	723 098,80	711 627,98	887 961,14	993 545,83	4 628 812,98
Développement économique	12 484 680,53	7 169 691,49	8 309 534,94	11 402 743,36	17 758 077,60	7 477 676,93	64 602 404,85
Enseignement	4 809 772,24	3 394 877,05	1 284 828,62	5 064 091,01	2 762 948,28	1 405 519,31	18 722 036,51
Administration générale - Moyens	11 862 462,22	20 581 487,92	41 787 610,21	44 236 695,50	49 313 248,76	44 627 300,02	212 408 804,63
Urbanisme et Habitat	40 330 721,07	35 256 319,25	67 695 542,08	75 230 261,81	82 885 173,66	95 249 222,94	396 647 240,81
Incendie et secours	923 578,94	1 284 557,52	1 269 834,76	1 408 444,52	968 872,05	557 603,05	6 412 890,84
Halles et marchés	1 123 979,18	542 837,92	781 063,44	107 490,84	152 266,95	72 604,50	2 780 242,83
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	9 876 482,71	9 041 940,40	5 131 463,41	5 185 938,60	5 394 010,06	7 304 572,68	41 934 407,86
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	2 373 017,46	901 666,95	3 646 706,78	2 788 817,48	2 969 347,30	1 966 056,68	14 645 612,65
Transports (Aménagements de voirie)	6 079 821,49	7 920 689,19	13 286 831,94	4 042 206,80	6 400 015,46	12 519 220,72	50 248 785,60
Voirie	69 970 546,58	73 658 676,73	92 940 079,22	117 410 523,08	104 893 471,13	88 619 191,20	547 492 487,94
Voirie (bâtiments)	59 475,88	269 205,05	2 496 867,59	448 780,65	33 397,49	7 149,11	3 314 875,77
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	737 830,70	465 716,81	1 329 504,85	3 469 577,93	2 604 717,11	2 767 960,46	11 375 307,86
Autres réseaux	1 182 441,63	1 555 906,57	4 850 047,53	3 966 993,21	6 618 550,66	6 244 269,86	24 418 209,46
Eau et Préservation milieu naturel	3 727 623,98	3 171 910,43	16 688 464,02	11 449 580,68	8 248 625,98	6 462 065,15	49 748 270,24
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS</b>	<b>166 188 836,53</b>	<b>165 881 660,59</b>	<b>262 221 478,19</b>	<b>286 923 773,45</b>	<b>291 890 683,63</b>	<b>276 273 958,44</b>	<b>1 449 380 390,83</b>
<b>Budgets Annexes</b>							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	14 134 077,51	12 793 116,55	7 396 844,98	6 567 871,40	7 756 895,64	6 697 138,27	69 177 238,10
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	148 576,14	9 979,77	37 277,83	0,00	13 285,70	12 102,37	238 181,51
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	36 767 311,89	26 615 869,95	24 933 932,58	47 363 074,67	33 002 520,55	31 603 136,48	209 647 183,91
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	105 718 405,50	122 379 238,36	24 995 481,92	563 017 043,01
Assainissement (TTC à partir de 1997)	31 437 509,80	28 215 846,42	39 020 942,01	29 844 025,32	21 102 290,25	20 086 929,57	184 616 287,14
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	2 488,00	0,00	0,00	0,00	2 488,00
Crématorium (TTC)	1 074 365,29	1 355 583,11	185 385,26	38 312,38	124 710,96	33 708,51	5 705 076,48
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	3 185 700,37	5 904 811,46	595 996,83	160 739,23	37 895,61	81 131,58	16 105 436,29
Eau Industrielle et sa régie	10 913,00	45 099,18	0,00	89 400,00	0,00	8 925,38	155 537,56
Équipements fluviaux			80 102,00	66 596,52	192 007,73	577 592,68	916 298,93
<b>BUDGETS ANNEXES - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS</b>	<b>151 192 257,80</b>	<b>103 576 777,82</b>	<b>127 101 454,34</b>	<b>189 848 425,02</b>	<b>184 608 844,80</b>	<b>84 096 146,76</b>	<b>1 049 580 770,93</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS</b>	<b>317 381 094,33</b>	<b>269 458 438,41</b>	<b>389 322 932,53</b>	<b>476 772 198,47</b>	<b>476 499 528,43</b>	<b>360 370 105,20</b>	<b>2 498 961 161,76</b>

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015 à 2020
Développement économique Fonds de concours	4 997 402,27	1 692 691,75	5 481 503,06	23 587 946,69	873 198,74	878 171,87	41 648 344,58
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	2 124 959,67	48 000,00	5 174 000,00	6 577 000,00	2 463 677,40	7 127 650,79	26 332 448,32
Administration générale - Moyens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 281,96	7 247,36
Incendie et secours	194 340,64	33 562,16	43 660,18	128 771,15	299 216,73	6 127 628,72	6 827 179,58
Halles et marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	66 546,00	0,00	66 546,00
Cimetières	239 910,00	143 510,00	122 356,74	94 887,87		0,00	600 664,61
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	31 359 712,58	32 120 754,42	45 991 214,50	23 616 687,90	27 284 199,67	28 250 766,63	218 150 021,10
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 023 262,50	4 023 262,50
Assainissement pluvial	2 474,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 313,06
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	228 503,97	49 602,80	98 409,78	12 500,00	12 500,00		401 516,55
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	19 606 135,28	11 424 468,73	6 849 862,32	636 968,61	3 018 123,06	771 538,56	72 746 662,75
Voirie (fonds de concours)	6 383 473,67	5 040 344,73	8 632 887,88	14 885 119,71	18 385 761,64	17 024 040,26	73 374 641,15
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	6 583 391,85	4 288 674,14	68 902,21	0,00	10 940 968,20
Eau & Asst, préservation milieu naturel	1 572 791,47	683 429,93	4 273 188,41	2 141 119,63	463 312,61	2 153 180,46	13 141 529,56
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	4 128 783,77	32 618 565,34	19 045 750,48	5 647 612,58	893 674,74	11 506 307,95	78 449 235,30
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES</b>	<b>70 838 487,82</b>	<b>83 854 929,86</b>	<b>102 296 225,20</b>	<b>81 617 288,28</b>	<b>53 829 112,80</b>	<b>77 866 829,70</b>	<b>547 220 580,62</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>388 219 582,15</b>	<b>353 313 368,27</b>	<b>491 619 157,73</b>	<b>558 389 486,75</b>	<b>530 328 641,23</b>	<b>438 236 934,90</b>	<b>3 046 181 742,38</b>
<b>TOTAL B.A. Tramway</b>	<b>64 433 803,80</b>	<b>28 636 471,38</b>	<b>54 848 484,85</b>	<b>105 718 405,50</b>	<b>122 379 238,36</b>	<b>24 995 481,92</b>	<b>563 017 043,01</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)</b>	<b>323 785 778,35</b>	<b>324 676 896,89</b>	<b>436 770 672,88</b>	<b>452 671 081,25</b>	<b>407 949 402,87</b>	<b>413 241 452,98</b>	<b>2 483 164 699,37</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Total investissements directs et indirects	<b>237 027 324,35</b>	<b>249 736 590,45</b>	<b>364 517 703,39</b>	<b>368 541 061,73</b>	<b>345 719 796,43</b>	<b>354 140 788,14</b>	<b>1 996 600 971,45</b>

# DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

## > Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

Article R.2313-1 du CGCT

	Population	774 929	787 107	796 273	802 350	811 377	Mouvements réels					
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	Observations	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020
1	Dépenses réelles de Fonctionnement Population	1065,44	1064,65	1111,18	1100,99	1173,41		825 641 728,81 774 929	837 991 908,11 787 107	884 804 447,34 796 723	883 383 082,17 802 350	952 080 998,76 811 377
2	Produit des impositions directes Population	386,07	394,73	407,23	423,46	426,82	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires de TP	299 179 334,00 299 179 334	310 691 704,00 787 107	324 267 928,00 796 723	339 761 237,00 802 350	346 312 911,00 811 377
3	Recettes réelles de Fonctionnement Population	1455,87	1417,15	1487,99	1479,60	1450,28	Hors produits de cession (compte 775)	1 128 195 651,80 774 929	1 115 449 315,41 787 107	1 184 846 528,56 796 723	1 187 156 162,59 802 350	1 176 721 916,73 811 377
4	Dépenses d'équipement brut Population	326,59	448,78	544,82	533,20	390,72	Taux d'équipement Comptes 21 et 23 (hors 20 et 204)	253 085 351,83 774 929	353 235 488,50 787 107	433 827 429,42 796 723	427 814 638,61 802 350	317 017 603,15 811 377
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	719,35	781,47	863,68	1108,95	1263,32		557 443 037,61 774 929	615 103 914,37 787 107	687 725 260,14 796 723	889 762 936,27 802 350	1 025 028 483,00 811 377
6	Dotations Globales de Fonctionnement (D.G.F.) Population	208,71	193,63	189,60	184,65	180,78		161 738 416,00 774 929	152 403 657,00 787 107	150 976 450,00 796 723	148 152 119,00 802 350	146 681 135,00 811 377
6 bis	Dotations Globales de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	209,96	194,77	189,82	183,88	180,36	(comptes 741124+741126) DGF	161 738 416,00 770 330	152 403 657,00 782 465	150 976 450,00 782 465	148 152 119,00 805 708	146 681 135,00 813 248
7	Dépenses de Personnel Dépenses réelles de Fonctionnement	26,92%	28,34%	27,66%	28,69%	27,51%		222 288 665,39 825 641 728,81	237 477 035,45 837 991 908,11	244 752 122,73 884 804 447,34	253 403 453,79 883 383 082,17	261 898 719,01 952 080 998,76
8	Contributions Directes Potentiel Fiscal	50,31%	62,35%	63,35%	65,36%	65,21%	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F.	(*) 299 179 334,00 594 679 630,00	(*) 310 691 704,00 498 269 185,00	(*) 324 267 928,00 511 893 427,00	(*) 339 761 237,00 519 791 498,00	(*) 346 312 911,00 531 046 739,00

	Population	774 929	787 107	796 723	802350		Mouvements réels					
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020	Observations	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	C.A. 2020
<b>9</b>	<b>Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel dette en Capital</b> Recettes réelles de Fonctionnement	78,34 %	81,74 %	79,52 %	79,29 %	87,26 %	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)	883 876 891,24 1 128 195 651,80	911 751 764,02 1 115 449 315,41	942 210 701,60 1 184 846 528,56	941 345 405,96 1 187 156 162,59	1 026 815 452,01 1 176 721 916,73
<b>10</b>	<b>Dépenses d'équipement brut</b> Recettes réelles de Fonctionnement	22,43 %	31,67 %	36,61 %	36,04 %	26,94 %	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)	253 085 351,83 1 128 195 651,80	353 235 488,50 1 115 449 315,41	433 827 429,42 1 184 846 528,56	427 814 638,61 1 187 156 162,59	317 017 603,15 1 176 721 916,73
<b>11</b>	<b>Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice</b> Recettes réelles de Fonctionnement	49,41 %	55,14 %	58,04 %	74,95 %	87,11 %	Hors produits de cession (compte 775)	557 443 037,61 1 128 195 651,80	615 103 914,37 1 115 449 315,41	687 725 260,14 1 184 846 528,56	889 762 936,27 1 187 156 162,59	1 025 028 483,00 1 176 721 916,73
<b>11 bis</b>	<b>Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice</b> Autofinancement brut	1,84	2,22	2,29	2,93	4,56	Hors produits de cession (compte 775)	557 443 037,61 302 553 922,99	615 103 914,37 277 457 407,30	687 725 260,14 300 042 081,22	889 762 936,27 303 773 080,42	1 025 028 483,00 224 640 917,97



**Bordeaux Métropole**

**Réalisation**

LAPAO

**Impression**

L'ATELIER



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 99 19 40  
[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)